

**PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC,
TENUE LE VENDREDI 16 JUIN 2017 À 10 H 30
AU SALON « PRINTEMPS » DE L'HÔTEL OMNI MONT-ROYAL SITUÉE AU
1050, RUE SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2R6**

PRÉSENCES À LA TRIBUNE :

M.	André Dugal, FCPA auditeur, FCA	Président du Conseil
M ^{me}	Geneviève Mottard, CPA auditrice, CA	Présidente et chef de la direction
M ^e	Christiane Brizard	Secrétaire de l'Ordre
M ^{me}	Chantal Laberge	Secrétaire d'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil d'administration souhaite la bienvenue, présente les personnes à la tribune et obtient confirmation de la secrétaire que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

2. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

a) Lecture de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis par courriel au cours du mois de mai à tous les membres et des copies supplémentaires ont été distribuées à l'entrée de la salle.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture de l'avis de convocation.

AGA 2017/2018

45

ADOPTÉE

b) Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

AGA 2017/2018

46

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DU
17 JUIN 2016**

Ce procès-verbal a été remis en séance tenante aux membres CPA et sera approuvé par ceux ayant assisté à cette assemblée.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 17 juin 2016.

AGA 2017/2018

47

ADOPTÉE

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 17 juin 2016.

AGA 2017/2018

48

ADOPTÉE

4. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE – RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2017

La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée des résultats des élections aux postes d'administrateurs au Conseil dont le dépouillement a eu lieu le 24 mai 2017, lesquels se détaillent comme suit :

Membres élus au Conseil d'administration :

- Madame Josée Néron, CPA, CMA (région électorale n° 1 – Saguenay-Lac-Saint-Jean/Est-du-Québec) – réélue par acclamation pour un deuxième mandat;
- Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA (région électorale n° 3 – Mauricie – Centre-du-Québec/Estrie/Lanaudière) – réélu pour un deuxième mandat;
- Monsieur Michel Bergeron, CPA auditeur, CA (région électorale n° 4 – Montréal) – réélu pour un deuxième mandat;
- Monsieur Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA (région électorale n° 5 – Montérégie) – élu pour un premier mandat.

Les membres élus au Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de 3 ans ont été chaudement acclamés par les membres de l'assemblée.

La secrétaire de l'Ordre souligne que l'élection aux postes d'administrateurs au Conseil procédera, à compter de l'an prochain, par voie d'un vote électronique. Des modifications réglementaires sont à être apportées au Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et par la suite, approuvées par l'Office des professions. La secrétaire de l'Ordre a reçu une salve d'applaudissements par les membres de l'assemblée.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du Conseil fait un historique de l'évolution de la profession comptable depuis les 100 dernières années. Il résume les faits saillants de l'exercice 2016-2017. Il souligne, entre autres, les perspectives des orientations stratégiques 2017-2022 et énumère les maîtres mots, dont la pertinence, la transformation, l'influence et l'agilité lesquels guideront l'Ordre pour les cinq prochaines années. L'Ordre demeure à la barre du changement tout en respectant sa raison d'être, soit la protection du public. Il passe en revue les diverses prises de position de l'Ordre sur les priorités budgétaires du Québec, les paradis fiscaux et les lanceurs d'alerte. Le président du Conseil affirme également que l'Ordre des CPA a été le seul ordre à présenter un mémoire au gouvernement du Québec relativement au projet de loi n° 115 sur la lutte contre la maltraitance envers les aînés et autres personnes vulnérables. Il a été chaudement acclamé par les membres de l'assemblée.

Le président du Conseil souligne les nombreux événements d'envergure qui ont mis à l'honneur les membres, notamment les prix Excellence CPA, le prix Hommage et la Soirée des Fellows. Il remercie les membres de son Conseil d'administration pour leur travail et les bénévoles œuvrant au sein des divers comités de l'Ordre. Il est particulièrement heureux de souligner le fort sentiment d'appartenance de tous les employés de l'Ordre et leur fierté pour l'obtention de la distinction « Employeur remarquable » et le maintien de cette certification.

6. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

La présidente et chef de la direction présente aux membres de l'assemblée, à titre informatif, les faits saillants des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017 lesquels ont déjà été analysés et approuvés par le Conseil d'administration. Aucune question n'a été posée.

7. COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ORDRE 2018-2019

Le président du Conseil présente l'évolution des cotisations depuis l'unification et compare la cotisation proposée à celles des autres ordres professionnels à l'aide d'un tableau. Un membre désire obtenir plus d'information relativement au pourcentage d'augmentation de la cotisation des retraités comparativement à celui des membres réguliers. Le président du Conseil explique les divers pourcentages appliqués aux catégories de cotisation de l'Ordre.

Le président du Conseil précise qu'une nouvelle catégorie a été créée pour les membres retraités, soit les membres semi-actifs ayant des revenus de moins de 25 000 \$ suivant notamment la demande des membres réunis en assemblée générale l'an passé.

Un autre membre se questionne sur les critères d'évaluation des revenus totaux de toute source comparativement à ceux de toute source professionnelle pour la catégorie « membre retraité ». Le président du Conseil la remercie pour son commentaire et souligne qu'une réflexion sera faite sur ces critères.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que le comité d'audit et le comité exécutif ont examiné les orientations budgétaires 2018-2019;

ATTENDU que le comité d'audit et le comité exécutif ont obtenu toutes les explications souhaitées;

ATTENDU que conformément au Code des professions, les cotisations pour l'exercice financier 2018-2019 doivent être soumises à l'approbation des membres dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du mois de juin 2017;

ATTENDU la volonté de l'Ordre de se doter d'une stratégie d'augmentation de la cotisation en relation avec l'indice des prix à la consommation (IPC);

ATTENDU que dans le cadre d'une entente de collaboration convenue entre CPA Canada et les ordres provinciaux de CPA, dont l'Ordre, CPA Canada offre des services aux ordres provinciaux et à leurs membres dans l'exécution de leur mission de protection du public;

ATTENDU que CPA Canada a annoncé une hausse de ses frais de service de 20 \$ en 2018-2019 et qu'il s'agit de sa première hausse depuis l'unification;

ATTENDU que l'augmentation des frais de service de CPA Canada en 2018-2019 devra être absorbée à même le budget courant de l'Ordre;

ATTENDU que selon la Banque du Canada et les principales banques canadiennes, un IPC de 2 % est anticipé en 2018;

ATTENDU que la hausse de cotisation recommandée de 25 \$ correspond à 2,8 %, ce qui est supérieur à l'IPC anticipé en 2018, mais que la part dont bénéficie l'Ordre s'élève à 5 \$, soit 0,6 %;

ATTENDU que le Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 mai 2017, a recommandé une hausse de la cotisation ventilée comme suit :

- de 25 \$ pour la classe de membre, soit le « membre régulier » et de 12,50 \$ pour la classe de « membre professeur ou chargé d'enseignement »;
- de 5 \$ pour la classe de « membre retraité sans revenu »;
- de 9 \$ pour la classe de « membre semi-actif ayant des revenus inférieurs à 25 000 \$ ».

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la hausse de cotisation selon les différentes classes de membres pour l'exercice financier 2018-2019 comme suit :

« Membre »	Hausse de 25 \$ faisant passer la cotisation annuelle de 905 \$ à 930 \$
« Membre professeur ou chargé d'enseignement »	Hausse de 12,50 \$ faisant passer la cotisation annuelle de 452,50 \$ à 465 \$ (soit 50 % de la cotisation de « membre »)
« Membre à la retraite sans revenu »	Hausse de 5 \$ faisant passer la cotisation annuelle de 135 \$ à 140 \$ (soit 15 % de la cotisation de « membre »)
« Membre semi-actif ayant des revenus inférieurs à 25 000 \$ »	Hausse de 9 \$ faisant passer la cotisation annuelle de 270 \$ à 279 \$ (soit 30 % de la cotisation de « membre »)

DE FIXER l'échéance du paiement de la cotisation annuelle pour l'exercice 2018-2019 au 15 mars 2018.

AGA 2017/2018

49

ADOPTÉE

La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée qu'à compter de l'an prochain, suite à l'adoption du projet de loi n° 98 : Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel le 8 juin dernier, l'approbation de la cotisation annuelle ne relèvera plus des membres de l'assemblée, mais plutôt des membres du Conseil d'administration.

Par ailleurs, elle explique le nouveau processus de consultations auprès des membres de l'Ordre, lequel sera fait en deux temps. En premier lieu, des documents (prévisions budgétaires, états financiers et proposition d'augmentation, le cas échéant, de la prochaine cotisation annuelle) seront envoyés aux membres afin d'obtenir leurs commentaires trente jours avant l'assemblée générale annuelle. Par la suite, la secrétaire de l'Ordre fera un compte rendu des résultats de la première consultation à l'assemblée et une deuxième ronde de consultation aura lieu en séance tenante.

Elle mentionne que l'assemblée générale annuelle en 2018 aura lieu en septembre. Le tout sera confirmé par le biais de l'envoi de l'avis de convocation.

8. MODE D'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DONT LE MANDAT DÉBUTERA EN 2018

Le président du Conseil informe les membres de l'assemblée des divers modes d'élection du président du Conseil d'administration dont le mandat débutera en 2018. Il donne les raisons pour lesquelles le Conseil favorise le mode d'élection au suffrage des administrateurs élus.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que le mandat du président du Conseil se terminera au printemps 2018 conformément au Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 64 du Code des professions, deux modes d'élection du président sont autorisés, soit au suffrage universel des membres, soit au suffrage des administrateurs élus qui éliront le président du Conseil parmi eux;

ATTENDU que, conformément au Code des professions, il appartient aux membres réunis en assemblée générale de déterminer l'un ou l'autre des modes d'élection du président du Conseil en vue de l'élection de 2018.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'élection du prochain président du Conseil au suffrage des administrateurs élus lesquels éliront le président du Conseil parmi eux.

AGA 2017/2018

50

ADOPTÉE

La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée que dorénavant à la suite de l'adoption du projet de loi n° 98 : Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel le 8 juin dernier, le mode d'élection du président du Conseil d'administration ne relèvera plus des membres réunis en assemblée générale, mais plutôt des membres du Conseil.

9. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

La secrétaire de l'Ordre présente aux membres de l'assemblée les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des CPA du Québec pour 2017-2018 soient :

- Monsieur Nazir Badaroudine, administrateur nommé par l'Office des professions
- Monsieur Michel Bergeron, CPA auditeur, CA
- Madame Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA
- Madame Danielle Boucher, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Émilio Boulianne, FCPA, FCGA
- Madame Diane Delisle, M. Sc., ASC, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA
- Monsieur André Dugal, FCPA auditeur, FCA
- Monsieur Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA
- Monsieur Yves Hébert, B.A.A., administrateur nommé par l'Office des professions
- Madame Nathalie Houle, FCPA, FCMA
- Madame Sylvie Juneau, CPA, CA
- Madame Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA
- Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA
- Madame Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA
- Madame Josée Néron, CPA, CMA

Les membres composant le nouveau Conseil d'administration pour 2017-2018 ont été chaudement acclamés par les membres de l'assemblée.

La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée que dorénavant, suite à l'adoption du projet de loi n° 98 : Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel le 8 juin dernier, le Conseil d'administration devra être constitué d'un membre représentant le groupe d'âge de 35 ans. Si les élections aux postes d'administrateur n'ont pas permis l'élection d'un tel administrateur, alors le *Code des professions* permet, par voie de cooptation, de nommer un membre âgé de 35 ans et moins au sein du Conseil d'administration. Ce faisant, le nombre de membres au Conseil passera de 16 administrateurs à 17 administrateurs.

10. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2017-2018

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2017-2018 doit être approuvée par le Conseil d'administration afin d'être soumise à l'approbation des membres à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre le 16 juin 2017;

ATTENDU que le cycle de 5 ans s'est terminé le 31 mars 2017 et que l'Ordre a procédé à un appel d'offres pour un nouveau cycle de 5 ans à l'automne 2016;

ATTENDU que le processus de nomination de l'auditeur indépendant et les critères d'éligibilité des cabinets ont été approuvés par le comité d'audit;

ATTENDU qu'une évaluation a été faite pour chaque appel d'offres reçu;

ATTENDU qu'il est permis à l'auditeur en poste de poser sa candidature dans le cadre de l'appel d'offres;

ATTENDU que le cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP, actuel auditeur indépendant de l'Ordre a été sélectionné à la suite de l'appel d'offres;

ATTENDU que la reconduction du mandat du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP respecterait les normes du Manuel de CPA Canada;

ATTENDU que la vice-présidence, Administration a négocié les honoraires d'audit pour l'exercice financier 2017-2018 et qu'elle juge la proposition de l'auditeur indépendant raisonnable;

ATTENDU qu'à sa réunion du 14 novembre 2016, le comité d'audit de l'Ordre des CPA, à l'unanimité, a recommandé la nomination du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP pour agir à titre d'auditeur indépendant pour le prochain cycle de 5 ans débutant en 2017-2018;

ATTENDU qu'il s'agira du sixième exercice financier de l'Ordre des CPA du Québec et du sixième mandat de l'auditeur indépendant Richter S.E.N.C.R.L./LLP;

ATTENDU que le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an, renouvelable sur recommandation du comité d'audit pour présentation au Conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration du 24 novembre 2016.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le renouvellement du mandat du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre des CPA pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

AGA 2017/2018

51

ADOPTÉE

11. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un membre se questionne sur la possibilité de se désinscrire de la couverture de base du régime d'assurance médicaments et de maintenir la couverture complémentaire seulement. La présidente du comité des assurances précise que l'Ordre a l'obligation d'offrir la couverture de base à tous ses membres laquelle est la même que celle offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec et qu'il n'est pas possible de se désinscrire.

Quelques questions additionnelles venant des membres de l'assemblée ont été répondues par le président du Conseil, la présidente et chef de la direction et la secrétaire de l'Ordre. Les membres se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

La présidente et chef de la direction fait un résumé des axes stratégiques qui guideront l'Ordre dans ses actions pour les cinq prochaines années. Ces axes s'articulent autour de la vigie constante des autres titres et organisations internationales, l'adaptation de la profession à l'ère numérique, la reconnaissance de l'Ordre comme acteur influent notamment quant aux enjeux sur les paradis fiscaux, la maltraitance financière et le secret professionnel.

Elle présente cinq capsules vidéo pour le 5^e anniversaire de l'Ordre. Un membre félicite le président du Conseil ainsi que la présidente et chef de la direction pour cette excellente idée. Le président du Conseil ainsi que la présidente et chef de la direction sont chaudement acclamés par les membres de l'assemblée.

La présidente et chef de la direction informe les membres de l'assemblée de la nouvelle structure organisationnelle de l'Ordre, dont l'ajout d'une nouvelle première vice-présidence à l'Encadrement et au Développement de la profession qui chapeautera les vice-présidences Accès à la profession, Inspection et pratique professionnelle, Développement professionnel ainsi que la direction des affaires juridiques. La première vice-présidence actuelle regroupera quant à elle les vice-présidences Administration et finances, Systèmes d'information, Rayonnement de la profession ainsi que la direction des ressources humaines.

Le président du Conseil d'administration de la Fondation CPA remercie l'Ordre pour son soutien à la fondation et encourage les membres de l'Ordre à contribuer à celle-ci afin d'aider à la relève.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever l'assemblée. Il est midi, le 16 juin 2017.

AGA 2017/2018

52

ADOPTÉE

Président du Conseil

Secrétaire